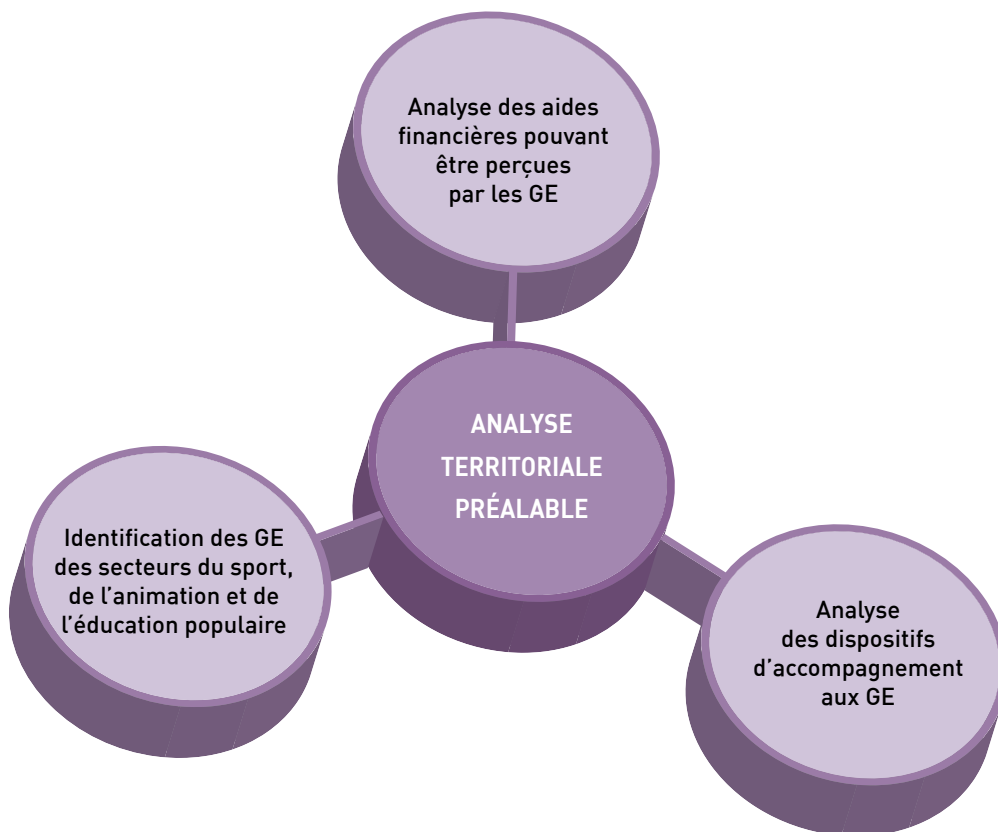


MENER UNE ANALYSE TERRITORIALE PRÉALABLE À TOUTE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

Le prescripteur, pour optimiser son analyse et son action auprès des GE, trouvera un intérêt à réaliser un état des lieux des

dispositifs et des structures intervenant dans l'accompagnement et l'appui des GE sur son territoire.



Repérer les aides financières et les dispositifs d'accompagnement du territoire

Le nombre de créations de GE est corrélé aux aides et ressources disponibles sur le territoire. On observe en effet une prépondérance des GE sur les territoires organisés autour de dispositifs spécifiques et au sein des réseaux ayant mis en place une politique d'impulsion et d'accompagnement des GE.

D'une façon générale, les freins à la création d'un GE peuvent en effet être levés par la mobilisation des ressources et des réseaux du territoire compétents en la matière. Les

prescripteurs, pour orienter les porteurs de projet, doivent disposer d'une connaissance précise des dispositifs et des aides à la création de GE mobilisables sur leur territoire.

Il semble donc opportun de mener une recherche préalable sur les aides financières existantes sur le territoire. Il est conseillé de réaliser cette analyse jusqu'à l'échelon régional afin de renforcer la cohérence territoriale en matière de création de GE.

Ce travail peut notamment être mené à travers :

- Une communication sur les enjeux que représente le dispositif pour les territoires

- La mise en place d'un comité de pilotage territorial.
- L'organisation de réunions institutionnelles.
- Le lancement d'enquêtes de recensement.
- Etc.

Des recherches sur Internet peuvent également permettre de compléter l'analyse. Le tableau ci-dessous vise à recenser les aides financières auxquelles peuvent prétendre les GE du territoire. Il sera donc à transmettre aux porteurs de projet.

FINANCEUR	CONTACT	TYPE D'AIDE	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	MONTANT DE L'AIDE	DURÉE DE L'AIDE	MODALITÉS DE VERSEMENT

Les tableaux suivants devront être complétés par les structures ressources du territoire, notamment les personnes en charge du diagnostic des besoins des porteurs de projet.

En fonction des territoires, un certain nombre d'aides peuvent être mobilisées par les porteurs de projet, telles que :

- Les aides à la réalisation d'études de faisabilité de création d'un GE.
- Les aides à la création et au démarrage des GE.
- Les aides au fonctionnement des GE.
- Les aides à la structuration et au développement des GE.
- Les aides à l'emploi.
- Les aides spécifiques.

À titre d'exemple, les financeurs potentiels des GE peuvent être :

- Les services déconcentrés du ministère chargé de l'Emploi.
- Les services déconcentrés du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports
- Les Conseils régionaux.
- Les Conseils départementaux
- Les têtes de réseaux des secteurs du sport, de l'animation et de l'éducation populaire (fédérations, ligues, comités...)

Un travail identique peut être réalisé sur les accompagnateurs potentiels du territoire, dans le but d'orienter et d'accompagner efficacement les porteurs de projet.

À titre d'exemple, nous pouvons citer les accompagnateurs suivants :

- Les services déconcentrés du ministère chargé de l'Emploi.
- Les services déconcentrés du ministère chargé la Jeunesse et des Sports
- Les centres de ressources des GE (CRGE).
- La Fédération nationale Profession sport et loisirs et ses associations départementales.
- L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

- L'union des GE de France (UGEf).
- Les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA).

- Le réseau France Active et les structures de finances solidaires.
- Les fédérations du sport, de l'animation et de l'éducation populaire
- Les Comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs (CROS/CDOS).
- Les réseaux régionaux et départementaux de la jeunesse et de l'éducation populaire.
- Le CRIB.
- Etc.

Le tableau suivant peut être complété dans ce sens.

ACCOMPAGNATEUR POTENTIEL	CONTACT	DOMAINES DE COMPÉTENCES	DISPOSITIF DE FINANCEMENT

EXEMPLE À L'APPUI

Organisation territoriale de l'accompagnement des GE (31)

Le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) reçoit les structures intéressées par un partage d'emplois dans le cadre d'un GE et oriente soit sur Profession Sport 31 pour une intégration d'un GE de grande taille, soit sur le Centre national de ressources des GE (CNRGE) qui réalise alors une étude de faisabilité pour un micro-GE. En cas d'étude de faisabilité non-concluante, les demandeurs sont réorientés vers Profession Sport pour intégrer le GE existant.



EXEMPLE À L'APPUI

Organisation territoriale de l'accompagnement des GE (35)

Lorsque des structures souhaitent partager de l'emploi sous la forme de GE, elles s'adressent au Centre de Ressources des GE (CRGE) de Bretagne, créé en 2008, qui lui-même réoriente vers un acteur local en fonction du secteur d'activité. Ainsi, les secteurs du sport et des loisirs sont réorientés vers Profession Sport 35.

Repérer les GE existants sur le territoire

La création d'un GE dépend également du bassin d'emploi sur lequel les porteurs de projet souhaitent étendre l'activité du GE.

Un état des lieux des GE présents sur le territoire peut offrir une première analyse de la pertinence des projets de création.

Les porteurs de projet pourront également prendre contact avec ces structures afin de repérer les bonnes pratiques sur le terrain. Ces GE peuvent en effet apporter leurs conseils en matière de création et de gestion de GE. La force de l'exemple est ainsi un levier essentiel à ne pas négliger.

Pour cela, il sera intéressant d'étudier les caractéristiques des GE identifiés à l'échelle du territoire d'intervention du GE :

- Les types de GE (monosectoriel, multisectoriel...)
- Les secteurs d'activité.
- Le nombre d'adhérents.
- Les types d'adhérents (associations, entreprises, collectivités).
- Le nombre d'emplois.
- Les types d'emplois.
- Le nombre d'heures de mises à disposition.
- La nature des contrats.

Le tableau ci-dessous peut aider au recensement des GE existants sur une région.

NOM DU GE	CONTACT	SECTEUR D'ACTIVITÉ	TERRITOIRE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ADHÉRENTS	TYPES D'ADHÉRENTS	NOMBRE D'EMPLOIS	TYPES D'EMPLOIS	VOLUME D'ACTIVITÉ

REPÉRER LES TYPOLOGIES DES SITUATIONS RENCONTRÉES LORS DE LA CRÉATION DE GE

Trois types de situation ont été repérés lors de la création des GE dans les secteurs du sport, de l'animation et de l'éducation populaire :

Les GE créés sous l'impulsion d'associations de jeunesse ou de clubs sportifs

Leur constitution repose sur deux éléments principaux :

- Des difficultés à conduire les activités des structures. Cela touche plus particulièrement les temps d'animation sportive ou de jeunesse pour lesquels les associations éprouvent des difficultés à :

- Trouver des bénévoles en nombre et compétences suffisants.

Ces cas sont particulièrement vrais dans le secteur sportif en milieu rural. Le secteur de l'animation a peu recours au bénévolat ; il existe des mécanismes spécifiques de rémunération qui incitent au salariat.

- Recruter du personnel diplômé, qualifié.

Il est parfois difficile de faire se déplacer les professionnels pour des volumes horaires faibles qui n'assurent pas des revenus suffisants.

Le secteur de l'animation rencontre les mêmes difficultés que le secteur sportif, notamment pour les animateurs spécialisés